L'expert évalue à 9.000 francs le dommage causé à Mlle Prouvost par cet état de choses défectueuses qui déprécie sa propriété. Cette affaire plaidée par Me Dhellemmes pour Mlle Prouvost, et par Me Roche pour la ville de Roubaix, est également mise en délibéré.

Concerts & Spectacles

Théâtre-Hippodrome. — *Le Fils naturel.* — Dimanche prochain 10 décembre nous aurons en soirée une représentation du *Fils naturel*, comédie en cinq actes, d'Alexandre Dumas fils. Cette œuvre sera interprétée par des artistes choisis avec le plus grand soin. Mme Favart jouera le rôle de Clara Vignot, rôle qu'elle a créé avec un succès sans égal à la Comédie-Française. M. Baret a réuni autour de Mme Favart d'excellents artistes qui ont longuement répété.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

Direction : Ch. Baret (43e représentation de l'abonnement)
Jur. à 7 h. **Dimanche 10 décembre** Rid. à 8 h. 1/4

LE FILS NATUREL

Comédie en quatre actes et un prologue d'Alexandre Dumas fils, avec le concours de Madame Favart, sociétaire de la Comédie-Française et de Mme Renée de Fontenay, de MM. Gildès, Mertens, Fournier, etc., etc.

Prix des places ordinaires — La location est ouverte pour toutes les places chez M. Julié-Hertogh, rue de la Gare.

Jeudi 14 décembre. — Pour la quatorzième représentation de M. Baret, **L'AFRICAINE**, opéra en cinq actes, de Meyerbeer.

BRASSERIE UNIVERSELLE DE ROUBAIX

Rue de la Gare

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 1899

Fête Saint-Nicolas

GRAND CONCERT

suivi de

BAL DE NUIT

Rentrée du **TRIO DEMELVILLE**. — Mlle **CARMEN**, chanteuse anglaise. — Mlle **AIMÉE**, de Calais, romancière. — **Les REY**, duettistes excentriques bouffes du Casino de Paris.

Entrée du concert: **0.50 cent.** donnant droit à une consommation de 0.20 centimes.

A partir de 8 heures, entrée **un franc**. Ouverture du bal à 9 heures.

Vu l'importance du concert les attractions commenceront à 6 heures précises. Bureaux à 5 heures.

Lundi 11 Décembre, **SOIRÉE EXTRAORDINAIRE** 60051

NORD

Un accident mortel au Marais de Lomme. — Jeudi, vers 6 heures, deux ouvriers de la raffinerie de pétrole Bonnière, à Sequedin, étaient occupés à faire des manœuvres de wagons sur une voie de raccordement aboutissant à la ligne de St-André à Hanbourdin, quand tout à coup l'un deux Valère Decroix, âgé de 47 ans, fut écrasé entre deux tampons. Le malheureux avait le thorax défoncé, un poumon perforé, par suite de la pénétration d'une fausse côte. Une hémorragie violente avait provoqué la mort.

Fourmies. — *Une grève dans une filature.* — La filature Carissimo, dite la « Roubaisienne », occupe quarante rattacheurs, vingt grands payés 2 fr. 50 pour la journée de douze heures, plus 25 centimes d'indemnité journalière, et vingt petits payés 1 fr. 60 pour onze heures, avec 9 centimes d'indemnité.

Samedi ces ouvriers sollicitaient une augmentation de salaire comme dans d'autres établissements qui ont augmenté leurs rattacheurs de 25 et 45 centimes. M. Carissimo y consentit mais lundi matin à neuf heures, vingt-six rattacheurs quittaient le travail, réclamant, les grands 50 centimes, les petits 25.

Cette grève a été de courte durée, car le lendemain les mécontents rentraient à la filature aux conditions accordées par le patron. Elle a passé d'autant plus inaperçue que le travail n'a pas été interrompu malgré l'absence d'une partie du personnel.

Rosendael. — *Nécrologie.* — M. Auguste Hévin, chevalier de la Légion d'honneur, qui compte à son actif plus de cent sauvetages accomplis dans les circonstances les plus périlleuses, vient de mourir à Rosendael, à l'âge de 75 ans.

Les funérailles auront lieu samedi à Rosendael et l'inhumation sera faite au cimetière de Dunkerque.

Les votes de nos députés. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur le projet de résolution de M. Ch. Bernard et plusieurs de ses collègues, relative à la séparation des Eglises et de l'Etat. La Chambre a repoussé par 349 voix contre 126.

A voté pour : M. Defontaine. — Ont voté contre : MM. Barrois, Bersez, Cochin, Delève, Delaune, Evrard-Eliez, Guillain, Loyer, de Montalembert, Morcrette-Ledieu, Eug. Motte, Pasqual, Plichon, Rogez, des Rotours, Sirot et Weill-Malez. Se sont abstenus: MM. Dansette, Dron, l'abbé Lemire et Lepez.

— Scrutin sur l'amendement de M. Chauvière, tendant à la suppression des chapitres 1 à 25 relatifs au budget des Cultes. La Chambre a repoussé par 339 contre 179. Ont voté pour : MM. Defontaine, Dron et Lepez. — Ont voté contre : tous les autres.

Scrutin sur le chiffre proposé par le gouvernement pour le chapitre 7 du même budget (allocation aux vicaires généraux). La Chambre a adopté par 325 contre 188. Ont voté pour : tous les députés, sauf MM. Lefontaine, Dron et Lepez, qui ont voté contre.

— Scrutin sur les allocations aux desservants et vicaires. La Chambre a adopté par 327 voix contre 174. Ont voté pour: tous les députés sauf MM. Defontaine, Dron et Lepez, qui ont voté contre.

— Scrutin sur le chapitre 18 du budget des cultes (personnel des cultes protestants.) La Chambre a adopté par 336 voix contre 140. Ont voté pour tous les députés, sauf MM. Defontaine, Dron et Lepez, qui ont voté contre.

— Scrtin sur le chapitre 21 (personnel du culte israélite). La Chambre a adopté par 302 voix contre 140. Ont voté tous les députés, sauf MM. Défontaine, Dron et Lepez, qui ont voté contre.

PAS-DE-CALAIS

Une centaine de soldats indisposés à Arras. — Un incident heureusement sans gravité s'est produit, la nuit de jeudi à vendredi, au 33e de ligne. Une centaine d'hommes de la 14e compagnie ont été pris simultanément de coliques et de vomissements. Le médecin-major Deschamps leur a donné aussitôt des soins et, vendredi, ils étaient complètement rétablis. Le colonel d'Or a prescrit une enquête. Les soldats avaient mangé de la salade de haricots, jeudi soir. On croit que la cause du malaise résiderait dans les récipients où les haricots ont été préparés, et qui n'auraient pas été d'une propreté exemplaire.

BELGIQUE

Chambre des représentants. — *Séance du 8 décembre.* — Présidence de M. Beernaert.

M. Grimard continue ses critiques à l'égard de l'organisation de la Banque nationale.

M. Denis développe les points qu'il a exposés dans la note de la minorité jointe au rapport. Il estime que le gouvernement par son projet tente une action dans la nuit. Il divise son discours en deux parties : la première traite de l'efficacité que peuvent avoir, pour le travail national, les relations que le travail doit avoir avec la Banque nationale.

A quatre heures et demie, l'orateur, fatigué, demande à continuer mardi. La séance est levée à 4 h. 30.

Le Sénat. — Le Sénat a repoussé la prise en considération de la proposition d'abolition du vote plural de M. Paul Janson par 47 voix contre 46 et 7 abstentions, celle des autres propositions qui complétaient la motion révisionniste du sénateur radical a été également rejetée. Le Sénat abordera mardi la discussion de la R. P.

Bruxelles. — *Arrestation d'un maître escroc.* — Un maître escroc valenciennois, dont les exploits sont restés célèbres, le sieur Emile Leclercq, dit « le baron », représentant de commerce et chantre d'église, vient d'être arrêté à Bruxelles. Pour se procurer de l'argent afin de mener joyeuse vie, Leclercq profita du crédit dont sa famille et celle de sa femme jouissaient sur la place de Valenciennes, et se fit avancer d'une banque de la ville des sommes pouvant s'élever à plus de 20,000 francs. On dit aussi que « le baron » aurait commis de nombreux abus de confiance au préjudice de son patron.

Dès que les formalités d'extradition seront accomplies, Leclercq sera ramené à Valenciennes.

— *Une grave affaire d'usure.* — Le parquet s'occupe en ce moment d'une grave affaire d'usure et d'escroquerie dans laquelle sont compromis deux changeurs qui sont en fuite. L'arrestation de leurs complices est imminente. L'escroquerie se monterait, dit-on, à plus de 400.000 fr.

Au Congo. — *La maladie du sommeil.* — Une correspondance particulière du Congo annonce que la « maladie du sommeil » vient de faire sa réapparition et que de nombreuses victimes déjà ont succombé aux atteintes du terrible fléau. En moins de six mois, aux termes de la lettre, soixante-huit enfants ont succombé.

Un incendie à Charleroi. — Un immense incendie dévore en ce moment les importants moulins à vapeur de la maison Dubois et Cie, situés entre la Sambre et la rue du Moulin, à Charleroi. Le feu a commencé à 10 heures et en moins d'une heure s'est étendu à tous les bâtiments au nombre de cinq, s'étendant sur une longueur de plus de cent mètres. Le spectacle est terrible; les flammes s'élèvent à plus de cent mètres projetant des flammèches et des charbons ardents dans tous les sens. On a de grandes craintes pour les maisons de la rue du Moulin dont tous les habitants ont déménagé. Les pompiers travaillent activement à les préserver. L'émotion est considérable en ville.

On suppose que l'incendie des moulins Dubois a été causé par l'échauffement du coussinet. La production était de 700 à 800 sacs de 125 par jour. Les magasins contenaient dix mille sacs; on évalue les dégâts à plus d'un million.

L'incendie s'est propagé avec une telle rapidité qu'on a eu à peine le temps de purger les chaudières pour éviter une explosion.

Par une brèche pratiquée à coup de hache, le grain s'écoule à torrents, mais il ne pourra plus être utilisé; on craint de voir l'immense magasin s'écrouler. Le travail des pompiers est très périlleux.

A la dernière heure on nous télégraphie que le moulin de la Sambre sera complètement détruit, le feu achève actuellement son œuvre, rien n'a pu arrêter ses progrès. Tout danger est conjuré en ce qui concerne les maisons voisines, mais l'inquiétude a été grande.

Alost. — *Un grave accident à la gare.* — Jeudi après-midi, le train 3037 de Bruxelles en destination d'Ostende était si bondé qu'à la gare d'Alost il fallut accrocher un wagon. Pendant la manœuvre le train subit un choc assez violent. Un campagnard qui se trouvait dans un wagon de 3e classe, croyant à une collision, fut pris de peur et sortit précipitamment de son compartiment. Il prit mal son élan et tomba la tête en avant sur le débarcadère, où il se fendit le crâne. Il a été transporté à l'hôpital. Son état est grave.

Dottignies. — *Une scène sanglante.* — *Une descente du Parquet.* — Nous avons relaté les détails circonstanciés de la scène sanglante qui s'est déroulée dans la soirée de dimanche et au cours de laquelle trois personnes furent frappées de coups de couteau. A ce sujet, le parquet de Courtrai, représenté par MM. Wouters, procureur du Roi, Dujardin, juge d'instruction, David, greffier et Valcke, médecin-légiste, est descendu à Dottignies.

Les magistrats sont arrivés en voiture vers trois heures de l'après-midi, suivis des inculpés Eeckout et Desmet qu'escortaient des gendarmes de Courtrai. Les deux forcenés ont été confrontés avec les frères d'Hoop, leurs victimes, dont l'état est relativement satisfaisant. Après avoir interrogé tour à tour victimes et agresseurs le parquet est reparti pour Courtrai assez tard dans la soirée.

Leuze. — *Un vol important.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, de hardis malfaiteurs se sont introduits dans la demeure de M. Moulinieux, notaire et, après avoir tenté de fracturer un coffre-fort qui a résisté à leurs pesées, ont enlevé dans différents meubles, des pièces d'argenterie et des bijoux pour une somme de plus de 1.500 francs. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Pecq. — *Un météore.* — Un magnifique bolide a été aperçu dimanche vers huit heures du soir, et a fait explosion dans la rue de Lannoy. La détonation fut celle d'un coup de tonnerre assez violent. Un habitant de la rue, Louis Sory, en tomba de frayeur, se blessant légèrement à la figure.

— *Chevaux emportés.* — Un chariot chargé de charbon descendait lundi la place Communale, quand tout à coup les chevaux s'emportèrent et se précipitèrent malgré les efforts du conducteur, dans le jardin de M. Florin, boucher. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Mouscron. — *Cercle catholique l'« Avenir »—Soirée musicale et dramatique.* — Dimanche prochain 10 décembre, à 5 heures et demie précises, une soirée musicale et dramatique sera offerte aux membres du Cercle catholique l'*Avenir*, par l'Harmonie Royale et la Section Dramatique, avec le bienveillant concours de M. A. Baert, flûtiste, et de M. X..., chanteur de genre. La section dramatique représentera : *Les Pirates de la Saconne*, pièce à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux. Il sera délivré moyennant un franc, une carte d'entrée à toute personne étrangère à la ville, présentée par un membre du Cercle.

— *Un important vol d'étoffes.* — La série des vols de marchandises continue dans les magasins des hameaux de la frontière, à Mouscron. La nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs sont entrés dans la boutique de M. J.-B. Schoen, épicier-mercier au Mont-à-Leux, après avoir défoncé le volet d'une fenêtre et enlevé un carreau de vitre, enduit, au préalable de terre glaise.

C'est par cette ouverture qu'ils ont escamoté pour deux mille francs de marchandises consistant en : camisoles de laine, gilets de chasse, lichus, flanelles, caleçons et coupons d'étoffes.

Vendredi, vers 7 heures du matin, le marchand trouva une lampe allumée dans son magasin, et se rendit aussitôt compte de l'importance du vol dont il venait d'être victime.

M. Vanfleteren, commissaire adjoint de police, est descendu au Mont-à-Leux, où il a commencé son enquête. Il nous revient d'autre part, que, dans l'après-midi, un fermier de Wattrelos a découvert, sur la frontière française, dissimulée dans une de ses meules de foin, une certaine quantité de marchandises semblables à celles énumérées plus haut. Il en a informé la police de Wattrelos.

Tournai. — *Arrestation d'un vagabond.* — Vendredi après-midi, la police de Tournai a arrêté et écroué à la prison un individu sans feu ni lieu, Alfred Evels, âgé de 38 ans, originaire de Dunkerque, prévenu de rupture de ban d'expulsion.

— *Un accident du travail.* — Vendredi matin, vers dix heures, un chauffeur de la Margarinerie Tournaisienne, Julien Carpreau, âgé de 20 ans, en voulant ramasser une boule de graisse pour enduire une courroie, a eu le bout du pouce droit pris et coupé par la pompe alimentaire de sa machine. Le blessé, après avoir reçu les soins de M. le docteur Chantry, a regagné son domicile, boulevard Delwart, 1, à Tournai. Son état est satisfaisant.

— *Tribunal correctionnel.* — Audience du 8 décembre. Présidence de M. Nothomb. — Un certain Suykens Pierre, dit : « Figaro », batelier à Anvers, recevait en juillet dernier, une somme de 250 francs pour conduire de Kain à Anvers, un bateau appartenant à Adelaide Forceville. A mi-chemin, Suykens abandonna son bateau... et fila à l'anglaise, sans l'argent pourtant qui, d'après ses dires, serait tombé à l'eau. Le tribunal n'admet pas cette déclaration et condamne Suykens à 1 mois et 26 francs.

Deux disciples de Bacchus, la veuve Davot, née Amandine Ratte, 70 ans et sa fille Henriette Davot, 42 ans, toutes deux ménagères à Tournai, ont à répondre de certains outrages envers l'agent de police Hellin, le 23 octobre dernier alors qu'elles s'étaient enivrées... chez elles. Le tribunal accorde à chacune 8 jours et 10 fr.

La nuit du 24 août Renaud Alphonse, garde-champêtre et Wannez Jules, garde-chasse à Mourcourt, faisant une tournée pour la répression du braconnage, surprirent vers 11 heures, quatre individus, le chapeau sur les yeux et noircis, en train de « fureter à lièvres. » Les braconniers les mirent en joue puis... s'enfuirent à toutes jambes, mais les gardes en avaient reconnu un et dressèrent procès-verbal contre Henneton Georges, 28 ans, cultivateur à Mourcourt. Celui-ci est condamné à 3 mois avec sursis de 5 ans.

Le Tribunal juge ensuite trois voleurs de poules qui ont, à Tournai, dans le courant de l'année, exercé leur industrie au préjudice de Desmet Augustin, de Flerzie Stéphanie et de Dubuisson Jean-Baptiste. Deux d'entre eux, Van Emmerick Edouard, 15 ans et Lefebvre Arthur, 12 ans, sont mis à la disposition du gouvernement jusqu'à 21 ans. Le troisième, Mahieu Henri, 17 ans, est condamné à quinze jours avec sursis de 5 ans.

— *La musique à Tournai.* — La première audition d'hiver de l'Académie de musique est fixée au dimanche 17 décembre prochain. Outre un fragment de *Tannhauser*, redemandé, et les chansons orientales de M. Danneau, l'Académie interprétera *Le Paradis et la Péri*, œuvre magnifique de Schumann, auteur de *Manfred*. Mlle Duchatelet, prix de la reine, et M. Tielain, tous deux 1er prix du conservatoire de Bruxelles, sont chargés des solis.

— *A la Société de Musique.* — Par suite d'une indisposition de Mme Feltesse-Oesombre, le principal interprète de *Lutece*, le concert qui devait avoir lieu demain samedi 9 décembre est remis à une date ultérieure.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA HAUTE-COUR

Suite de l'audience du jeudi 7 décembre 1899

DÉPOSITION DE M. EDMOND TURQUET

Paris, 8 décembre. — M. Turquet, ex sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, est introduit. Il reconnaît avoir organisé la manifestation du 12 décembre et payé des ouvriers de son groupe à Charonne, qui prirent part à cette manifestation. Il dépensa de ce fait 485 francs. Il estime que c'était son droit d'indemniser des ouvriers qui perdirent une journée pour manifester leurs sentiments patriotiques.

Le procureur général lui demande s'il considérait cette manifestation comme une manifestation spontanée. — Le témoin répond : Absolument. (Rires). M. Turquet affirme, en outre, que la manifestation fut exclusivement républicaine et qu'il n'entendit nullement les cris de : Vive le Roi ! Vive Ganelle !

DÉPOSITION DU COLONEL MONTEIL

Le colonel Monteil est introduit. Il explique le but et le caractère de la manifestation du 12 décembre, qu'il déclare avoir organisée. Il affirme qu'elle n'avait aucun caractère royaliste. Le témoin explique ensuite comment il fut amené à fonder la Ligue de la Défense des intérêts nationaux, et déclare que la fédération des Ligues patriotiques a bien existé, mais nullement dans un but politique. Elle avait seulement pour but de défendre les intérêts de la France et de répondre aux provocations des partisans de Dreyfus et de Picquart.

Sur la demande du procureur général, le colonel Monteil déclare que la fédération des associations patriotiques était composée de toutes les Ligues qui n'étaient pas absolument satisfaites de l'état de choses actuel. Mais il se refuse à en faire l'énumération : c'est l'affaire de la police, dit-il. (Rires).

Il proteste, en passant, contre les dépositions de MM. Lépine et Puybaraud qu'il qualifie de racontars de police. Il affirme qu'il n'employa jamais que des moyens légaux pour faire de la propagande : Il n'eut jamais recours aux moyens révolutionnaires. Il déclare que le fameux triumvirat dont a parlé le préfet de police et qui aurait été nommé sous sa présidence, n'est qu'une simple fable contre laquelle il proteste énergiquement.

MM. Lépine et Puybaraud, ajoute-t-il, ont nommé l'un des membres du triumvirat, j'entends qu'ils viennent nommer ici les deux autres, je le veux. (Mouvements prolongés.) Moi soldat, je jure devant Dieu que pareil fait ne s'est jamais passé dans nos réunions.

Le Président déclare que cette confrontation est inutile puisque les pourparlers n'aboutiront pas, et décide qu'elle n'aura pas lieu. (Long brouhaha). Deux fois encore le colonel Monteil réclame la confrontation. (Tumulte sur quelques bancs). — Le colonel aux sénateurs. Messieurs, j'entends qu'on me respecte.

Le président. — Je prie le Sénat de respecter ma décision. J'ai donné la parole aux orateurs. — Le colonel répond ensuite à une série de questions des avocats relatives à ses relations avec les inculpés, puis relève quelques inexactitudes dans le rapport de M. Hennion.

DÉPOSITION DE M. PAULIN MÉRY

M. Paulin Méry, député, rappelle qu'il été accusé d'être en tête de la manifestation du 12 décembre. Or, à cette heure, il était chez le sous-secrétaire d'Etat des postes.

AUTRES DÉPOSITIONS

M. Jules de Cuverville, fils de l'amiral, dépose qu'il a assisté à la manifestation du 12 décembre. Cette manifestation, dit-il, eut un caractère pacifique et on cria : Vive l'armée !

M. Thuret déclare qu'il est l'auteur d'une dépêche chiffrée adressée au duc d'Orléans et attribuée à M. de Cheville. Il lui a également adressé une autre dépêche, le 7 janvier. Par la première il voulait prévenir le duc d'Orléans de se rapprocher.

A M. Thuret succède M. Royon qui déclare que M. Godefroy combattait la politique de M. Déroulède.

M. Jean Lopie dit qu'il est bonapartiste, qu'il ne fait pas de politique et demande ce qu'on lui veut. Sur demande de M. Godefroy, il déclare que Mme Gaillard est bonapartiste.

M. Bertin, vice-président de la *Jeunesse royaliste*, dit que M. Godefroy n'a donné aucun ordre pour la journée du 23 février, qu'il était opposé à la politique de Déroulède.

L'audience est levée à 6 heures 40 et renvoyée à demain 1 heure.

Le Pape et la France

Bruxelles, 8 décembre. — Le correspondant ordinairement bien informé du *Patriote* de Bruxelles à Rome écrit :

« Le Pape a fait, à des personnages français et étrangers, de graves déclarations ; il a affirmé, j'atténue en résumant, que le Saint-Siège, représentant suprême des intérêts religieux, ne saurait garder le silence, si la France rouvrait le Kulturkamp, dût sa parole entraîner de fâcheuses conséquences. »

Un épouvantable incendie en Pensylvanie
Nombreuses victimes

New-York, 8 décembre. — Un incendie a détruit une grande manufacture de Réading (Pensylvanie). Plus de 500 jeunes filles, employées aux ateliers, ont dû sauter par les fenêtres pour échapper au fléau; on en a relevé deux mortes et cinquante mortellement ou grièvement blessées.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

Roubaix. — La société établie au Veau d'Or, rue du Fresnoy, rappelle aux amateurs de boule à la platine que c'est dimanche 10 décembre qu'aura lieu le jeu de 110 fr. de prix en espèces. *Cinq mises pour un franc.* Le même jour, on boulera des jambons chez M. Etienne Leclercq, boulevard d'Armentières. 60022

COMPAGNIE FINANCIERE

Belge-Française

Société anonyme au capital de 2.500.000 Fr.

Siège social à Bruxelles, 17, rue Neuve

AGENCES :

Roubaix, 6, rue de la Gare.
Tourcoing, place de la République, 16 bis.
Haumont, place Sainte-Anne.
Valenciennes, passage Boca.
Douai, 11, rue Léon Gambetta.
Lens, angle de la rue de la Gare et de la rue du Château.
Arras, 3 rue Gambetta.
Dunkerque, 11, rue du Château.
Amiens, passage de la Renaissance.
Armentières, 6, rue des Rotours.

La **Compagnie Financière Belge-Française** fondée par un groupe Franco-Belge, traite aux conditions les plus réduites toutes

OPÉRATIONS DE BOURSE au comptant

OPÉRATIONS A FORFAIT

Titres contre espèces

Opérations de Banque et d'Escompte

Elle délivre sans frais à ses guichets, un grand nombre de valeurs inscrites à la côte de Bruxelles, et exécute à cette bourse tous ordres d'achats et de vente.

AU COURTAGE DE 1 0/00

et au cours moyen de la journée.

Constitutions de **Sociétés** industrielles et commerciales.

Ordres de bourse sur **toutes** les places françaises et étrangères.

Paiement de tous coupons **sans frais** à l'échéance et sous escompte à toute époque avant l'échéance. 51830

BULLETINS FINANCIERS

du vendredi 8 décembre 1899

PARIS, 8 décembre.

Depuis deux jours le marché de Londres nous envoie des cours hésitants et semble vouloir baisser; nous suivons ses indications. Hier notamment des défaillances se sont produites dans tous les groupes de notre cote.

La grande raison de faiblesse est que les nouvelles du Transvaal sont mauvaises : Ladysmith et Mafeking sont en détresse, lord Methuen est arrêté sur la Tugela; les corps anglais qui opèrent à l'occident, dans le sud et sur la frontière du Cap sont paralysés par la révolte des Afrikanders. Les troupes de la reine sont donc coupées en tronçons qui ne peuvent se réunir: tandis que les Boërs, libres de leurs mouvements, se massent comme il leur plaît.

Un autre motif de baisse est la persistance de la crise des capitaux ; la Banque de France vient d'élever le taux de son escompte à 3 1/2. Aujourd'hui encore nous faiblissons, mais avec lenteur, comme malgré nous. Trois pour cent, 100,70 et 100.68. Extérieure, 68,50. Italien, 95,05. Série D Ottomane, 23,30. Lyonnais, 1,017. Suez, 3,625.

BRUXELLES, 8 décembre.

Terme. — Le marché international s'est montré circonspect à la suite de l'élévation du taux de l'escompte de la B. N. de France à 3 1/2 0/0. Clôture très calme. Extérieure 67 43/16 et 68. Saragosse 267. Nord d'Espagne 193 4 0/0. Brésilien faiblit à 64. Turc D 23. Lot Turc 129. Portugais 24 1/4. Rio Tinto 1170. Métropolitain 460 à 437. Lot du Congo 84,75.

Comptant. — Reprise des Charbonnages à l'approche du froid. Ainsemeour 1700. Bois d'Avroy 660. Charbonnages belges 407,50. Chevalière à Houx 1907,50. Courcelles (Nord) 1698,50. Hazard 252,50. Levant du Flenu 3750. Produits du Flenu 1950. Ouest de Mons 552,50. Le reste est pour ainsi dire bien inchangé, sauf en titres Chemin du Congo dont la part de fondateur fait 7000 et l'Ordinaire 2125. Banques fermes : Compagnie nat. (fin) Capital 455, Dividende 260. Sidérurgies calmes. Aciéries d'Anvers : Capital 134, Dividende 10. Tramways incolores : Zines peu modifiés.

VANDERKERCKOVE,
Directeur de la « Belgique Financière »
Chaussée de Louvain, Bruxelles.

Comptoir des Valeurs Industrielles

BELGES & RUSSES

Fr. DE COOMAN

LILLE, 24 bis, r. Esquermoise;
ROUBAIX, 14, rue St Georges;
TOURCOING, 8, boulevard Gambetta;
ARMENTIÈRES, 59, rue de Dunkerque;
VALENCIENNES, 33, rue Saint-Géry;
ARRAS, 46, rue des Capucins;
DOUAI, 50, rue de Bellain;
PARIS, 14, rue de la Victoire;
AMIENS, 17, rue Porion;
SAINT-QUENTIN, 5, rue de la Sellerie;
ROUEN, 65, r. Jeanne-d'Arc;
HAVRE, boulevard de Strasbourg;
TOURNAI, 30, place du Parc;
PÉRUWELZ, 25, rue du Moulin;
GAND, 13, rue de Brabant;
BRUXELLES, 34, rue Antoine Dansaert.

Achat et vente de toutes les valeurs françaises, belges et étrangères. — *Renseignements gratuits.*

Paiement *sans aucuns frais* de coupons français, belges et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Les opérations se traitent, *titres contre argent, argen contre titres.*

Courtage un franc par mille, *sans aucuns frais supplémentaires* pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.

La Maison ne se charge d'aucune opération à terme

Dernières nouvelles régionales

Le crime de Verlinghem. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, deux cheminéaux qui demandaient asile dans les fermes ont été arrêtés à Verlinghem. Ils ont été amenés vendredi à la maison d'arrêt de Lille. La gendarmerie aidée de la sûreté de Lille poursuit activement ses recherches.

Une maison qui s'affaisse à Lille. — Vendredi, vers deux heures du matin, M. Lefebvre, demeurant 23 bis, rue de la Monnaie, dont la maison donne sur la vieille rivière, appelée rivière de la Treille, entendit un bruit sourd. Ayant ouvert la porte de sa cuisine, il fut tout étonné de voir partir à la dérive le pan de mur qui sépare son habitation de celle de Mlle Decreton, blanchisseuse. Le veilleur du moulin Saint-Pierre averti ferma de suite les grandes vannes. Il est difficile d'évaluer les dégâts. Toutes les mesures ont été prises pour éviter les accidents.

Retard de train. — L'express de Paris qui doit arriver à Lille à 10 heures 15, a subi hier soir un retard de 52 minutes, par suite d'une avarie de machine qui s'est produite à Longueau. Il n'y a eu aucun accident de personnes.

3e ÉDITION

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

LE CONGRÈS SOCIALISTE A PARIS

LA SÉANCE DE CLOTURE

L'« Unité socialiste »

(D'un correspondant particulier)

Paris, 8 décembre. — Le Congrès socialiste est terminé ; il a pris fin ce soir, sur le coup de dix heures, aux chants de l'*Internationale*, et de la *Carmagnole*, entremêlés des cris de : Vive la Commune! et vive la Révolution!

La séance de clôture a été courte; les socialistes, après s'être chamaillés cinq jours, ont mis deux heures à peine à conclure leur union ; les fiançailles ont failli être tragiques; que sera l'union, scellée au milieu d'un enthousiasme délirant ? C'est le secret de demain, mais, sans vouloir vaticiner, je gagerai bien que cette union libre n'ira pas jusqu'au mariage définitif, et que la bonne harmonie entre les conjoints durera juste ce que durent les roses, jusqu'au jour, par exemple, où la convoitise d'un mandat électif, d'un maroquin ministériel, mettra les conjoints aux prises.

LA FORMATION DU BUREAU

La salle s'emplit de bonne heure ; dès huit heures, tous les délégués sont à leur place et les tribunes regorgent d'invités, parmi lesquels plusieurs citoyennes; on apprend que la commission de résolution est réunie, en séance préparatoire, pour entendre la lecture du rapport qu'elle va soumettre au Congrès.

Sur l'estrade, les amis de Jaurès ne cachent pas leur satisfaction des résultats acquis, dus, disent-ils, à la campagne du leader socialiste, en faveur de l'unité ; les guesdistes ont le contentement moins bruyant.

On procède à l'élection du bureau. Marcel Sembat est élu président. On lui adjoint, comme assesseurs, tous les anciens membres de la Commune présents au Congrès ; la liste en est assez longue : elle comprend les citoyens Vaillant, Champy, Henri Place, Cipriani, Legrandais, Longuet, Camélinat, Jaclard, Dereure, Emile Moreau, Renou, Faberot, Eliemay. Toutes ces vieilles barbes prennent place au bureau, autour de l'ancien élève du collège Stanislas, devenu l'espoir du parti révolutionnaire.

LES RÉSOLUTIONS DE LA COMMISSION

La Commission ayant terminé ses travaux, revient devant le Congrès. Le citoyen Dubreuil, qui a rempli auprès d'elle l'office de secrétaire, fait connaître le texte des résolutions qu'elle a prises en vue de réaliser l'unité socialiste ; ces conclusions, dit-il, ont été adoptées à l'unanimité. La commission espère que cette même unanimité se retrouvera ce soir dans le Congrès.

L'assemblée applaudit vigoureusement. Le calme rétabli, Dubreuil donne lecture du projet dressé par la commission ; le voici :

« Le parti socialiste est formé sur la base des principes socialistes énis dans la convocation du Congrès : 1° Des cinq organisations nationalement constituées; 2. Des fédérations régionales et départementales autonomes; 3° Des groupes qui demanderont au comité général du parti, tel qu'il sera défini ci-après, leur inscription au parti, à condition que ces groupes aient, au moins, un an d'existence et 50 membres cotisant et qu'il n'existe pas de fédération dans leur département; ces groupes seront rayés du parti, si dans le délai d'une année, ils n'ont pas constitué une fédération départementale. Ces groupes ne pourront être admis qu'avec assentiment unanime des membres du comité général;

» Des syndicats ouvriers qui adhèrent explicitement à la formule des principes socialistes qui a servi de base à la convocation du premier congrès général du parti, des coopératives qui adhèrent à ces principes et consacrent, à la propagande socialiste, une part de leurs bénéfices.

« *Les Congrès* — Le parti se réunira tous les ans, en un congrès général : chaque congrès déterminera le siège du congrès suivant : mais il est entendu, que, sauf exception pour l'année prochaine à raison de l'Exposition universelle, le Congrès siégera, chaque année, dans une région différente.

» *Le comité général.* — Il sera constitué, dans un délai maximum de huit jours, un comité général du parti, dont les pouvoirs dureront jusqu'au congrès suivant. Chacune des organisations sera représentée au comité général par des délégués désignés par elle, et en proportion avec le nombre des mandats qu'elle a portés au congrès à raison d'un délégué par cinquante mandats et fraction de cinquante.

« Les fédérations autonomes cesseront d'être considérées, pour leur représentation au congrès, comme une organisation unique ; elles formeront sept organisations distinctes, réglées par la règle ci-dessus ; elles auront donc, en fait, un délégué chacune ; il en est de même de l'alliance communiste.

» Pour rétablir l'équilibre, chacune des autres organisations représentées au Congrès recevra un délégué supplémentaire ; chacune des organisations sera tenue de verser, au Comité général, une somme fixée par lui et proportionnelle au nombre de ses mandats au Congrès.

» *La Presse.* — Le Congrès déclare qu'aucun des journaux socialistes n'est, dans l'état actuel des choses, l'organe officiel du parti, mais tous les journaux qui se réclament du socialisme ont des obligations définies, qui croissent avec l'importance du journal et le concours que lui ont prêté, dans tout le pays, les militants. La liberté de discussion est entière pour toutes les questions de doctrine ou de méthode, mais, pour l'action, les journaux devront se conformer strictement aux décisions du Congrès, interprétées par le comité général.

» Les journaux s'abstiendront de toute polémique et de toute communication de nature à blesser une des organisations. Les journaux seront tenus d'insérer les communications officielles du comité général: si le comité général estime qu'un journal viole les décisions du parti et cause un préjudice par sa publicité, il appelle, devant lui, les rédacteurs responsables: ceux-ci étant entendus, le comité général signifie au journal, s'il y a lieu, un avertissement public: il signifiera qu'il demandera contre lui ou un blâme, ou l'exclusion de sa rédaction du parti, ou la mise en interdit du journal lui-même ; ces mesures seront discutées au congrès annuel.

Les élus. — Il sera constitué, à la Chambre, sur les bases théoriques du présent congrès, un groupe parlementaire unique, placé sous le contrôle direct du comité central, qui aura à rappeler les élus aux résolutions des congrès nationaux et à les amender, autant que possible, à l'unité de vote.

» *Les élections.* — Nul ne pourra être considéré comme candidat socialiste, s'il ne rappelle, dans sa profession de foi, les principes qui ont servi de base à la convocation du Congrès; nul candidat aux pouvoirs publics ne pourra être considéré comme socialiste, si son programme ou sa profession de foi ne contiennent pas, en entier, les principes théoriques qui ont servi de base à la constitution du Congrès.

» *Le prochain congrès.* — Le congrès confie au comité général le soin de fixer les conditions de convocation des organisations adhérentes au parti, pour le prochain congrès. »

DÉCLARATIONS DES REPRÉSENTANTS DES DIVERS GROUPES

Le passage final de la déclaration est accueilli par un tonnerre d'applaudissements, et aussitôt, commence, à la tribune, le défilé des représentants des divers groupes, venant apporter leur adhésion au pacte d'union ; c'est d'abord Delory, qui fait cette courte déclaration :

« Conformément aux décisions du Congrès d'Epernay, je vous apporte l'adhésion unanime du Parti Ouvrier français, à l'union que vous désirez. »

Le citoyen Landrin fait la même déclaration, au nom du parti révolutionnaire ; Viviani, au nom de la *Lanterne* et de la presse socialiste de province ; Hamelin, au nom des coopératives ; Zévaès, au nom du groupe parlementaire socialiste dissident ; Fournière, au nom du groupe socialiste indépendant de la Chambre.

Pour marquer que l'union est faite, les deux groupes se réuniront en assemblée générale, mardi, à une heure, au Palais Bourbon.

Enfin, le citoyen Navarre, joint, à toutes ces adhésion, celle des conseillers municipaux socialistes de Paris.

LES CONCLUSIONS ADOPTÉES

Le défilé des représentants de groupes terminé, le citoyen Sembat demande au Congrès s'il veut voter, par mandats, sur les résolutions de la commission.

Non! non! clame un millier de voix. Par tête! par tête! Tous les congressistes sont debout, brandissent le carton rouge du délégué.

A l'unanimité, dit le président, les conclusions de la commission sont ad